



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 6 juin 2019

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 5 juin 2019, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète-suppléante, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

M. Harold Noël, préfet, est absent et aucun conseiller de Sainte-Pétronille n'est présent.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mme Lina Labbé, préfète-suppléante, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète-suppléante
2. Renonciation au délai de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019
6. Adoption de la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC
7. Adjudication du contrat en évaluation foncière
8. Ministère des Transports du Québec – Demande d'aide financière 2019 - Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, 2018-2020
9. Adoption du rapport annuel 2018-2019 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale – Territoire de la MRC de l'Île d'Orléans (FRCNÎO)
10. Signature de l'entente de partenariat entre la ville de Québec – Office de Tourisme de Québec et la MRC
11. Renouvellement des serveurs informatiques
12. Renouvellement des équipements téléphoniques
13. Adoption des dépenses du mois de mai 2019
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai de convocation

Résolution 2019-06-75

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-06-76



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du report des points 8 et 12.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019

Résolution 2019-06-77

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019

8. Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé (p. 3)
La consultation publique a eu lieu le 5 juin à 19h30. Personne ne s'est présenté.

9. Appel d'offres – Refonte du site Internet Tourisme (p. 3)
La rencontre de démarrage a eu lieu le 28 mai dernier et les travaux sont débutés.

16.5 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement (p. 13)
Mme Olga Rahari débutera ses fonctions le 6 juin.

6• Adoption de la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC

Résolution 2019-06-78

Attendu l'octroi d'un mandat à la firme Exacto pour la révision de la Politique culturelle et patrimoniale de la MRC via la résolution 2018-06-60 ;

Attendu la formation d'un comité de travail dédié à la révision de ladite Politique en octobre 2018 ;

Attendu les consultations menées auprès de différents intervenants, notamment les conseils municipaux ;

Attendu le dépôt d'une version finale préliminaire au Conseil des maires en juin 2019 ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- **D'adopter** la version finale préliminaire de la Politique culturelle et patrimoniale telle que déposée au Conseil des maires ;
- **D'allouer** un budget de 3 000 \$ pour la révision linguistique et la mise en page dudit document en version électronique à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

7• Adjudication du contrat en évaluation foncière

Résolution 2019-06-79



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la MRC a lancé sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 12 avril 2019, un appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2023 ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, une seule proposition et que celle-ci s'est avérée conforme ;

Attendu que la proposition soumise a été évaluée par un comité composé d'un évaluateur signataire de la MRC de la Côte-de-Beaupré, de deux directeurs municipaux orléanais et de la directrice générale de la MRC ;

Attendu que la proposition a été évaluée selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que ladite firme a obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Groupe Altus Limitée	88	1 350 665 \$	0,8366	1

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat pour services professionnels en évaluation foncière au Groupe Altus Limitée pour une somme de 1 350 665 \$ (excluant les taxes applicables) pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2023, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 16 mai 2019 ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au soumissionnaire ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

8• Ministère des Transports du Québec – Demande d'aide financière 2019 - Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, 2018-2020

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9• Adoption du rapport annuel 2018-2019 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale – Territoire de la MRC de l'Île d'Orléans (FRCNÎO)

Résolution 2019-06-80

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport annuel 2018-2019 du Fonds régional de la Capitale-Nationale – Territoire de la MRC de l'Île d'Orléans (FRCNÎO) tel que déposé.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

10• Signature de l'entente de partenariat entre la ville de Québec – Office de Tourisme de Québec et la MRC

Résolution 2019-06-81

Considérant que l'Office de Tourisme de Québec (OTQ) est reconnu comme Association touristique régionale pour la région de Québec, incluant les MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant que la MRC et l'Office voient une opportunité de renouveler leurs relations d'affaires en lien avec les orientations, les stratégies et les objectifs du Plan d'affaires 2017-2021 de l'Office, du Plan stratégique de la destination 2017-2021 de la région de Québec ainsi que du Plan marketing 2018-2020 de l'Office ;

Considérant que la MRC s'engage à rendre minimalement disponible pour des projets touristiques, sous réserve des crédits budgétaires disponibles, la somme totale de 120 000 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, via le Fonds de la région de la Capitale-Nationale - Territoire de la MRC de l'Île d'Orléans (FRCNÎO) ou le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

Considérant que la MRC s'engage à verser à l'Office la somme de 9 854 \$ avant taxes pour l'adhésion 2018-2019 de la MRC et de ses membres admissibles, ladite cotisation étant indexée de 2% pour les années subséquentes ;

Considérant que le Comité Tourisme de la MRC a été consulté au printemps 2019 sur le contenu de ce projet d'entente de partenariat entre l'Office et la MRC ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser, via une entente de partenariat entre l'Office et la MRC, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, lesdites relations d'affaires ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer l'entente de partenariat entre l'Office de Tourisme de Québec et la MRC.

11• Renouvellement des serveurs informatiques

Résolution 2019-06-82

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat d'un montant maximal de 15 000 \$ (excluant les taxes applicables) à MicroLogic pour le rehaussement et la sécurisation du réseau et des serveurs informatiques, à même le Fonds de développement des territoires.

12• Renouvellement des équipements téléphoniques

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

13• Adoption des dépenses du mois de mai 2019

Résolution 2019-06-83

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mai 2019, lesquelles s'élèvent à 295 603,02 \$.

14• Correspondance

14.1 Société d'habitation du Québec

La directrice nous informe qu'étant donné l'absence d'engagements sur l'Île dans les deux dernières années, aucune somme n'a été réservée pour le programme RénoRégion pour 2019-2020. Une demande budgétaire pourra toujours être déposée en cours d'année si des besoins le justifiaient.

14.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le directeur général accuse réception de la correspondance de la MRC concernant l'adoption du projet de règlement 2019-02 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé. Le ministre fera parvenir l'avis gouvernemental au plus tard le 21 juillet 2019, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

15• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

16• Période de questions

Elle débute à 20h20 et se termine à 21h39.

17• Levée de la réunion

Résolution 2019-06-84

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h40.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 10 juillet 2019 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



Chantale Cormier
Directrice générale



Lina Labbé
Préfète-suppléante

